

# PRÉAVIS N° 55/2017

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Extension du Musée du Léman**

Demande d'un crédit de CHF 270'000.- TTC afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

#### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 4 juillet à 20h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis déposé, simultanément au préavis « Adoption du plan de quartier Musée du Léman », soumet à votre Autorité divers éléments visant à mettre sur pied le co-financement du projet d'extension du Musée du Léman.

Il a pour objectifs :

1. d'accepter que la Ville de Nyon devienne « porteur de projet » afin de pouvoir bénéficier des soutiens publics prévus par NyonRégion (DISREN) et le Canton de Vaud (LADE) ;
2. de participer au co-financement de la phase actuelle d'étude, permettant de conduire le projet jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique et de l'obtention du permis de construire ;
3. de statuer sur un engagement de la Ville de Nyon dans un partenariat public-privé destiné à financer l'extension du Musée du Léman.

## **I. Introduction**

---

Suite au postulat Wahlen « Pour une participation de la Ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman » du 29 octobre 2014, votre Conseil a déjà manifesté son intérêt au projet d'extension par l'octroi d'un crédit de CHF 140'000.- pour l'élaboration du plan de quartier « Musée du Léman » voté le 27 avril 2015.

Depuis lors, la Municipalité a pris toute la mesure de l'intérêt suscité par ce projet à Nyon, pour la région, le canton et bien au-delà. Elle a pu également constater le bon déroulement de ce projet effectué en étroite collaboration entre la Fondation pour le Musée du Léman et les Services de la culture, de l'urbanisme et architecture et bâtiments.

Convaincue de l'importance du projet pour le rayonnement de la Ville, la Municipalité a placé l'extension du Musée du Léman en priorité dans son programme de législature 2016-2021.

## **2. Description du projet**

---

### **2.1 Historique**

Dotée d'un capital de CHF 100'000.-, la Fondation pour le Musée du Léman a été créée le 19 juillet 2013 avec pour objectif de favoriser le développement du Musée du Léman inauguré en 1954. Pour construire une extension permettant au Musée du Léman de répondre aux attentes et missions d'un musée moderne, elle a déjà cofinancé et assuré le suivi de projet des phases suivantes, réalisées avec les Services architecture et bâtiments, de la culture, ainsi que celui de l'urbanisme en ce qui concerne le plan de quartier :

- en 2014, organisation d'un Concours d'architecture et d'ingénierie, de niveau international, pour un coût de CHF 445'573.-, financé grâce à un don unique de CHF 500'000.- ;
- en 2015-2016, étude d'un Avant-Projet parallèlement à l'étude du plan de quartier, réalisé pour CHF 847'055.- au moyen de contributions privées et publiques (Canton et Région) ;
- en 2017, phase d'étude de Projet en cours, afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire, devisée à CHF 1'119'860.-.

La Fondation pour le Musée du Léman a obtenu à ce jour des contributions publiques (avant la mise en place du dispositif DISREN) et des soutiens privés pour un total de CHF 1'502'681.-, provenant :

- du Canton de Vaud CHF 137'000.-
- du Conseil Régional CHF 60'000.-
- de Mécènes privés CHF 1'305'681.-

Ces derniers représentent plus d'une septantaine de donateurs (sept fondations, deux associations, vingt-deux entreprises, une ville lémanique et une quarantaine de particuliers). Aux contributions versées, il convient d'ajouter encore une promesse de don de CHF 500'000.- destinée au financement de la phase ultérieure de projet et des appels d'offres.

De son côté, votre Conseil a voté le 27 avril 2015 le préavis N° 204/2015, accordant un montant de CHF 140'000.- visant à établir un plan de quartier sur la parcelle destinée à la construction. La mise à l'enquête dudit plan s'est déroulée en novembre-décembre 2016 et il doit maintenant être approuvé par votre Conseil et fait l'objet d'un préavis séparé déposé simultanément à celui-ci.

Avec le minimum d'implication financière pour la Ville de Nyon, le projet d'extension du Musée du Léman a été porté aussi loin que possible par la Fondation éponyme, laquelle a fonctionné jusqu'ici en tant que maître d'ouvrage.

## **2.2 Situation actuelle**

A l'issue de trois années d'études, le projet est bien avancé et l'on dispose désormais :

- des plans, coupes et élévations de l'extension et du bâtiment existant à rénover ;
- d'une estimation des coûts de réalisation (bâtiment et muséographie) ;
- d'un planning provisoire.

Ces documents ont été établis par le bureau FHV Fruehauf, Henry et Viladoms de Lausanne, avec le soutien de mandataires ainsi que de Pragma Partenaires SA, experts en planification de la construction. Ils ont été réalisés sous le pilotage du Service architecture et bâtiments.

Parallèlement, une commission scientifique mise sur pied par le Service de la culture travaille depuis octobre 2015 à l'élaboration des futurs contenus et a procédé à une toute première estimation des coûts d'installations muséographiques.

Pour terminer la phase actuelle, dite « Projet pour Enquête », il convient encore de préparer divers documents nécessaires à la mise à l'enquête publique permettant la délivrance du permis de construire, étape qui nécessite encore un complément d'études de la part des architectes.

A noter que la mise à l'enquête du projet d'architecture ne pourra intervenir qu'une fois que le plan de quartier « Musée du Léman » aura été approuvé par votre Conseil et par le Conseil d'Etat Vaudois.

## **2.3 Mise sur pied d'un partenariat public-privé**

A ce stade, il convient de rappeler brièvement ici les opportunités qui s'offrent tant à la Fondation pour le Musée du Léman qu'à la Ville de Nyon.

Il a été, en effet, nécessaire de se doter d'une fondation d'utilité publique pour recevoir les dons de mécènes privés. Il faut savoir que de nombreuses fondations ou personnes privées, ainsi que des organismes, comme la Loterie Romande, n'acceptent pas de (ou ne peuvent pas en

raison de leurs statuts) soutenir directement des communes ou autres collectivités publiques. Le Canton de Vaud vient justement de créer trois fondations appelées à soutenir la réalisation de ses futurs musées de *Plateforme 10*.

Par ailleurs, il existe des aides publiques destinées à cofinancer les projets communaux. Ainsi, le Dispositif d'investissement solidaire de la région de Nyon (DISREN) mis en fonction dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par NyonRégion et la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), mise en place depuis 2007 par le Canton de Vaud, pourraient représenter, dans le cas du Musée du Léman, 30 % du financement global. Toutefois, la première condition à remplir pour obtenir de tels soutiens est le respect du principe de subsidiarité.

Pour bénéficier des fonds du Canton de Vaud, le projet doit être approuvé au niveau de NyonRégion. Et, pour bénéficier du soutien de la région, la commune où le projet sera réalisé doit faire partie du cercle des porteurs de projet. Dans ce contexte, c'est donc à la Ville de Nyon qu'il incombe d'effectuer la demande. Pour information, les apports d'une fondation sont en effet considérés comme des « fonds tiers » et une fondation ne peut pas faire partie du cercle des porteurs de projet.

Pour permettre à un tel projet de se réaliser, il est nécessaire de mettre en place un partenariat public-privé qui permette de réduire considérablement la part d'investissement de la Ville de Nyon tout en bénéficiant d'un subventionnement régional et cantonal.

## **2.4 Suites à donner**

Pour aller de l'avant, la Fondation pour le Musée du Léman se trouve donc amenée à faire appel à un nouvel engagement de la Ville de Nyon. Ceci d'autant plus que le programme de législature 2016-2021 proposé par la Municipalité apporte une reconnaissance au travail réalisé en faisant du projet du Musée du Léman l'un de ses cinq projets emblématiques.

Avec ce préavis, il est donc demandé à votre Conseil de poursuivre l'effort consenti en 2015 avec la votation du préavis N° 204/2015 « Elaboration du PPA Musée du Léman ». La suite consiste à autoriser le financement d'une partie des études afin que la Ville de Nyon puisse être considérée comme porteur du projet. Une fois ce préavis accepté, une demande de soutien financier en bonne et due forme pourra être présentée par la Ville de Nyon à NyonRégion, dans le but de solliciter le Canton de Vaud par la suite.

Enfin, la Fondation pour le Musée du Léman sera à même de poursuivre la recherche de fonds auprès des mécènes de manière encore plus efficiente en ayant obtenu l'aval des Autorités.

Le coût total estimé du projet se monte actuellement à CHF 44,46 millions. Il comprend le suivi de projet et les frais annexes pour CHF 690'000.-, le plan de quartier pour CHF 140'000.-, le concours, les études et les travaux nécessaires à la construction de l'extension et à la rénovation du bâtiment existant pour CHF 37,64 millions et finalement la muséographie pour CHF 6 millions.

Les objectifs de financement public-privé sont de 30% de fonds privés réunis par la Fondation, 30 % de subventions de la région et du canton, ainsi que 40 % d'investissements de la Ville de Nyon.

## NYON · PRÉAVIS N° 55/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Les phases du projet réalisées et à réaliser, avec des co-financements publics et privés, sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont effectifs pour les étapes réalisées et estimatifs pour les étapes à réaliser.

		coûts effectifs et estimés du projet					objectifs de financement en partenariat public-privé						
		Ville de Nyon					Fonds privés 30%		Fonds publics 70%				Totaux
		Totaux					Fondation 30%		Subsides 30%		Ville de Nyon 40%		
Phases du projet	Suivi de projet	Plan de quartier	Bâtiments	Muséo		obtenu	à trouver	Région	Canton	Urbanisme	Architecture		
Réalisé	Concours	89'128		356'445		445'573	445'573					445'573	
	Avant-projet	194'029	65'682	587'344		847'055	584'373	60'000	137'000	65'682		847'055	
En cours	Projet-Enquête	104'000	74'318	941'542		1'119'860	275'734	409'808	90'000		74'318	270'000	1'119'860
A réaliser (coûts estimés)	Projet-Appels d'offres	100'000		2'150'000		2'250'000	500'000	750'000	250'000			750'000	2'250'000
	Réalisation	200'000		33'602'000	6'000'000	39'802'000		10'052'000	2'750'000	10'000'000		17'000'000	39'802'000
	<b>Totaux</b>	687'157	140'000	37'637'331	6'000'000	44'464'489	1'805'681	11'211'808	3'150'000	10'137'000	140'000	18'020'000	44'464'489

### 3. Incidences financières

A ce stade, le plan de financement pour la phase Projet pour Enquête, visant à mettre le bâtiment à l'enquête et obtenir le permis de construire, est estimé à CHF 1'119'860.-. Son coût se répartit comme suit entre les partenaires :

<b>Ville de Nyon (objet du présent préavis)</b>	<b>CHF</b>	<b>270'000.-</b>
Ville de Nyon (part du préavis 204-2015)	CHF	74'318.-
Conseil Régional via le dispositif DISREN	CHF	90'000.-
Fondation (en cours de recherche CHF 409'808.-)	CHF	685'542.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1'119'860.-</b>

Pour la Ville de Nyon, ce montant, à porter au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, est à considérer comme une dépense amortissable en 5 ans.



## 4. Aspects du développement durable

---

### 4.1 Dimension économique

#### Un modèle de financement gagnant

Depuis le lancement du projet il y a trois ans, l'intérêt qu'il a suscité auprès de donateurs a fortement grandi et les marques de confiance obtenues montrent qu'un cofinancement dans le cadre d'un partenariat public-privé est parfaitement envisageable. Ce mode de financement devrait permettre à la Ville de se doter, avec un investissement supportable, d'un patrimoine architectural et muséal marquant pour l'attractivité touristique, le renforcement de son identité culturelle et son rayonnement suprarégional.

#### Des retombées économiques augmentées

Actuellement, le musée ne dispose que de peu de moyens afin de générer des recettes. Le projet « Noviodunum » a prévu des fonctionnalités nécessaires à un musée du 21<sup>ème</sup> siècle et qui permettront d'augmenter les revenus. Le pôle d'animations, avec ses salles de séminaire, son auditorium et son restaurant sur le même étage avec vue sur le lac, offre une possibilité unique de louer des espaces attractifs à Nyon pour les organisateurs de colloques et congrès. Ainsi, les recettes liées à la mise en fermage de ces locaux augmenteront les recettes du nouveau musée.

Le renforcement de l'attractivité touristique de notre ville devrait également susciter un accroissement des retombées économiques dans ce secteur (consommations dans les commerces et restaurants de Rive et du centre historique).

Enfin, les productions du pôle d'expositions devraient fournir davantage de mandats aux artisans et entreprises de la région générant ainsi plus de travail pour le tissu économique régional.

### **Une meilleure rentabilité de l'exploitation à long terme**

L'expérience a démontré que l'exploitation d'un bâtiment ancien se révèle très onéreuse sur le long terme tout en offrant des conditions d'exposition qui sont loin d'être optimales. Dans le bâtiment actuel – si le projet « Noviodunum » ne se réalisait pas – des mises aux normes coûteuses seraient nécessaires au niveau de la sécurité et des conditions énergétiques. Grâce au projet, cette bâtisse sera rénovée et tout le site deviendra moderne et fonctionnel, son exploitation sera facilitée et rendue la plus économique possible sur la durée.

De plus, le projet « Noviodunum » a été jugé comme le meilleur possible pour la préservation du lieu par la section monuments et sites du Canton de Vaud, par Patrimoine Suisse Section vaudoise et par la Fondation Pro Patria.

### **4.2 Dimension sociale**

Comblant un manque à Nyon, les salles de séminaire prévues dans le projet vont élargir la dimension sociale de l'institution. Un auditoire de 200 places et des salles de réunion seront accessibles aux musées, mais également aux acteurs sportifs ou culturels et aux privés. Grâce à une mise en fermage de locaux (restaurant, cafeteria, salles à louer), des horaires d'ouverture élargis et adaptés aux usages pourront être proposés dans ce futur pôle d'animations.

Le musée pour sa part va se recentrer sur ses missions premières en matière de conservation et d'éducation. Grâce à ses nouvelles salles pédagogiques et à son centre de documentation notablement agrandi et ouvert au public, il va mieux répondre aux besoins des écoliers, étudiants et chercheurs. Son personnel (conservation, décoration, médiation, aquariums, accueil) va désormais être en mesure de travailler dans des locaux mis aux normes.

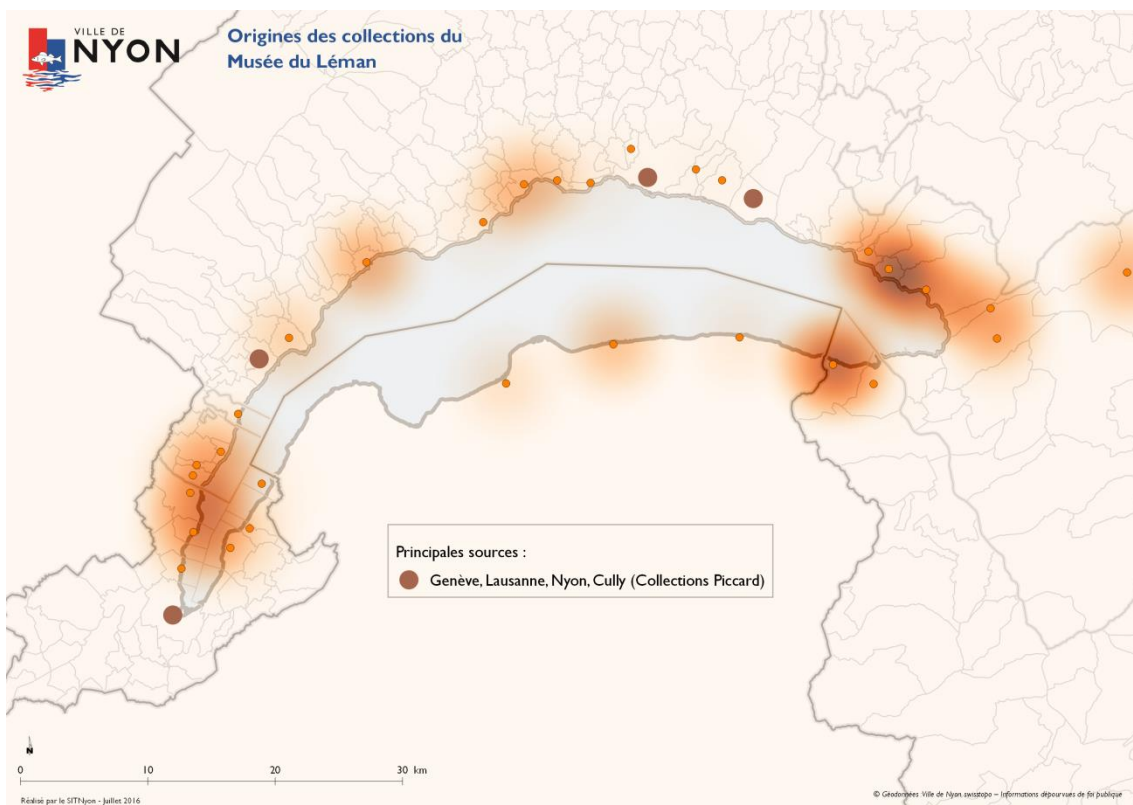
Pour le quartier de Rive qui dépend fortement du tourisme, le Musée du Léman est un acteur essentiel. Les nouvelles fonctionnalités apportées par son extension vont lui permettre de devenir une interface très appréciée par les associations, fédérations ou sociétés liées au Léman ainsi que par de nombreux Nyonnais (festivals, associations, privés, etc.).

A l'exemple de *Plateforme 10* qui ambitionne de révolutionner le paysage muséal romand, cette extension va permettre au Musée du Léman de se doter d'une nouvelle identité en adéquation avec son époque. Il sera un lieu à voir, à visiter et à vivre.

### **4.3 Dimension environnementale**

La construction d'une extension visant le standard *Minergie P*, avec une toiture végétalisée, répond aux dernières exigences en matière de protection de l'environnement et de bilan carbone. Cet agrandissement a été conçu aussi pour garantir un climat muséal de type passif, ne nécessitant pas une coûteuse climatisation mais simplement une installation de ventilation. L'étude du plan de quartier a permis d'envisager diverses solutions astucieuses en matière de consommation d'énergie, de mobilité et de concept paysager. La surface du parc adjacent sera notamment augmentée de 600 m<sup>2</sup> grâce à la toiture végétalisée.

Grâce au triplement des surfaces d'expositions, à des équipements spécifiques comme des aquariums agrandis, des espaces d'animations ou de consultation de ses archives adaptées, le Musée du Léman va être en mesure de valoriser la richesse de la culture et la nature du plus grand lac d'Europe Occidentale. Son rayonnement comme musée de sciences humaines et naturelles arrivera à égalité avec ceux d'autres grands lacs. Il est appelé à devenir un lieu incontournable dans la région lémanique, complémentaires aux institutions qui s'y développent (Maison de la Rivière, Aquatis).



On compte plus 110 millions de lacs dans le monde et l'importance de préserver de tels écosystèmes est reconnue comme une nécessité vitale (eau potable, ressources naturelles, tourisme, art de vivre local, etc.). Malgré sa taille modeste en comparaison mondiale, le Léman est le plus grand lac d'Europe occidentale.

La carte de l'origine des collections du Musée est parlante quant au rôle que celui-ci joue pour la région. Ce musée, unique sur les bords du lac, est propriété de la Ville de Nyon. Celle-ci le finance seule et de manière exemplaire depuis 1954. S'il appartient à tous de mettre en valeur le Léman, la mise sur pied d'un partenariat public-privé permettant la réalisation de l'extension du Musée du Léman est une réelle opportunité pour la Ville de Nyon de valoriser son engagement sans faille.



## 5. Conclusion

---

Grâce aux études financées par la Fondation pour le Musée du Léman, le projet a bien avancé, supervisé par les Services architecture et bâtiments, de la culture, ainsi qu'avec le concours de celui de l'urbanisme pour le plan de quartier. Les contacts déjà noués durant ces trois années ont permis de démontrer qu'il existe bel et bien un réel intérêt à Nyon et en dehors de Nyon à voir l'extension du Musée du Léman se réaliser. Un partenariat public-privé est toutefois indispensable pour rendre l'investissement de la Ville de Nyon soutenable.

A ce stade, il est nécessaire que la Ville de Nyon devienne porteur du projet et participe dès maintenant au financement des études. Cet apport va lui donner accès à des fonds publics de NyonRégion (dispositif DISREN) et à ceux du Canton de Vaud (fonds LADE) représentant 30 % du budget global. Au terme de cette phase d'études, la Ville de Nyon devrait devenir le maître d'ouvrage et conduire la mise en soumission d'un tel projet en répondant aux exigences de la loi sur les marchés publics, puisque 70 % du financement serait alors assuré par des fonds publics provenant de la Ville, de la Région et du Canton.

Le recours à une fondation d'utilité publique s'avère aussi une nécessité. Elle permet à la Ville de Nyon de disposer de la structure juridique nécessaire à la collecte de fonds qui ne lui serait pas accessible sans un tel recours. L'obtention d'apports conjoints de la Ville de Nyon, de NyonRégion et du Canton de Vaud enverra un signal fort aux mécènes (fondations, entreprises, particuliers, associations, etc.) et renforcera la viabilité du projet.

A la suite du préavis N° 204/2015, un nouvel engagement de la Ville de Nyon s'avère donc indispensable pour aller de l'avant. Il permet de rappeler les rôles respectifs de la Fondation pour le Musée du Léman, initiatrice du projet, et de la Ville de Nyon, propriétaire du Musée du Léman.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 55/2017 concernant le financement de l'extension du Musée du Léman,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Ville de Nyon à devenir porteur de projet afin de pouvoir solliciter des subsides de NyonRégion (DISREN) et du Canton de Vaud (LADE) ;
2. d'accorder un financement de CHF 270'000.- afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

- Fiche d'investissement

**FICHE D'INVESTISSEMENT**

**PREAVIS No. 55/2017**

**Extension du Musée du Léman**

**Date: Nyon le**

**18.05.2017**

**Demande d'un crédit de CHF 270'000.- TTC afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire.  
Implication de la Ville de Nyon dans un partenariat public-privé**

<b>Situation des préavis au 18.05.2017</b>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des préavis votés par le Conseil communal	29'025'473	50'380'112	23'536'763	140'743'407	39'200'329	5'865'490

<b>Situation des emprunts au 18.05.2017</b>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'318'229	44'975'114	5'000'000
Emprunts fin période/date du jour	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	218'000'000

<b>Cautionnements et garanties</b>	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-10'515'799
Caution demandée	0
Disponible	19'484'201

<b>Dépenses et recettes d'investissement</b>	CHF	<b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b>					
		2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021
<b>Descriptif/Libellé</b>							
Etudes projet	270'000	70'000	200'000	0	0	0	270'000
<b>Total de l'investissement</b>	<b>270'000</b>	<b>70'000</b>	<b>200'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>270'000</b>

<b>Estimation amort. + entretien</b>		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	54'000	
	<b>54'000</b>	<b>0</b>

<b>Financement du préavis</b>	CHF
<b>Budget de fonctionnement:</b>	
Trésorerie courante	
<b>Investissement:</b>	
Emprunts	270'000
<b>Total des besoins en financement</b>	

<b>Coûts d'exploitation</b>	Libellé / années	<b>Estimation des coûts d'exploitation</b>					
		2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021
<b>Coût total d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>58'320</b>	<b>57'240</b>	<b>56'160</b>	<b>55'080</b>	<b>226'800</b>
Intérêts en %	2.00%	0	4'320	3'240	2'160	1'080	10'800
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	54'000	54'000	54'000	54'000	216'000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Recettes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes		0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>58'320</b>	<b>57'240</b>	<b>56'160</b>	<b>55'080</b>	<b>226'800</b>